



# « QUELLE AGRICULTURE DURABLE POUR LA BOURGOGNE ? »

AVIS

présenté par

Guy BRUNET

Christophe MONOT

Commission n°1

Aménagement du territoire, Agriculture

SEANCE PLENIERE DU 17 OCTOBRE 2007

# SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>1</b>
<b>1. DU DEVELOPPEMENT DURABLE A L'AGRICULTURE DURABLE</b> .....	<b>2</b>
1.1. LES DIFFERENTS TYPES D'AGRICULTURES .....	2
1.2. L'AGRICULTURE DURABLE : UN PRINCIPE COMPLET .....	3
1.2.1. <i>La durabilité économique</i> .....	3
1.2.2. <i>La durabilité sociale</i> .....	3
1.2.3. <i>La durabilité environnementale</i> .....	3
<b>2. AUJOURD'HUI L'AGRICULTURE EST-ELLE DURABLE ?</b> .....	<b>4</b>
2.1. LE CONTEXTE ACTUEL CARACTERISE PAR L'INTENSIFICATION .....	4
2.1.1. <i>Des exploitations plus spécialisées et plus productives</i> .....	4
2.1.2. <i>L'agriculture, à nouveau un enjeu alimentaire mondial</i> .....	4
2.1.3. <i>Des agriculteurs de plus en plus formés</i> .....	4
2.1.4. <i>L'énergie au centre de l'activité agricole</i> .....	4
2.2. UN SECTEUR ECONOMIQUE PAS COMME LES AUTRES : LA QUESTION DES AIDES PUBLIQUES A L'AGRICULTURE .....	5
2.2.1. <i>La Politique Agricole Commune, la PAC</i> .....	5
2.2.2. <i>Des aides différenciées selon les cultures et les territoires</i> .....	5
2.2.3. <i>L'éco-conditionnalité</i> .....	5
2.3. LA DEMANDE DES CONSOMMATEURS .....	6
2.3.1. <i>Les nombreux indicateurs de qualité</i> .....	6
2.3.2. <i>La consommation engagée</i> .....	6
2.3.3. <i>Des initiatives qui rapprochent consommateurs et producteurs</i> .....	6
<b>3. L'AGRICULTURE DURABLE EST-ELLE UNE CHANCE POUR LA BOURGOGNE ?</b> .....	<b>7</b>
3.1. LA BOURGOGNE : UNE ZONE INTERMEDIAIRE .....	7
3.1.1. <i>La Bourgogne : un espace de transition</i> .....	7
3.1.2. <i>Une région agricole caractérisée par une diversité de productions</i> .....	7
3.1.3. <i>Des difficultés, des spécificités</i> .....	8
3.1.4. <i>La Bourgogne touchée par des problèmes environnementaux</i> .....	8
3.2. UNE REGION CARACTERISEE PAR LA QUALITE .....	9
3.2.1. <i>De nombreux indicateurs de qualité</i> .....	9
3.2.2. <i>L'agriculture bio</i> .....	9
3.3. LES ATOUTS DE LA BOURGOGNE POUR UNE AGRICULTURE PLUS DURABLE .....	9
3.3.1. <i>Des ressources et des pistes à concrétiser pour une gestion énergétique plus durable</i> .....	10
3.3.2. <i>Des organismes engagés pour accompagner les agriculteurs</i> .....	10
3.3.3. <i>La recherche en matière d'agriculture durable bien implantée en Bourgogne</i> .....	11
<b>4. PROPOSITIONS</b> .....	<b>12</b>
4.1. LES LIENS SOCIETE-AGRICULTURE A NOUER .....	12
4.1.1. <i>Informier et communiquer sur l'agriculture et ses productions</i> .....	12
4.1.2. <i>Une aide aux filières courtes</i> .....	12
4.1.3. <i>Une concertation accrue avec le monde agricole</i> .....	12
4.2. AIDER L'AGRICULTURE DURABLE .....	13
4.2.1. <i>Une différenciation des aides</i> .....	13
4.2.2. <i>L'aide à l'installation des agriculteurs</i> .....	13
4.2.3. <i>La préservation des paysages et des écosystèmes est une des missions de l'agriculture</i> .....	13
4.2.4. <i>La création et le suivi de filières durables</i> .....	14
4.3. LES ENERGIES .....	14
4.3.1. <i>Des diagnostics énergétiques</i> .....	14
4.3.2. <i>Une politique régionale d'économie d'énergie</i> .....	14
4.4. UNE RECHERCHE MISE EN ŒUVRE .....	15
4.4.1. <i>Des interfaces entre recherche fondamentale et agriculteurs</i> .....	15
4.4.2. <i>Un travail de prospective dans le cadre de la réforme de la Politique Agricole Commune</i> .....	15
4.5. UN DROIT DE « FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE » POUR LES AGRICULTEURS .....	15
4.5.1. <i>Ouvrir le champ de formations possibles</i> .....	15
4.5.2. <i>Mutualiser les ressources de formation</i> .....	16
<b>CONCLUSION</b> .....	<b>17</b>
<b>EXPLICATIONS DE VOTE</b> .....	<b>18</b>

# INTRODUCTION

Le concept de « développement durable », issu du rapport Brundtland présenté en 1992 à la conférence de Rio, visant à « **répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs** », rencontre les aspirations d'une société française de plus en plus soucieuse de voir protéger l'environnement. Bien des projets se présentent comme « durables », répondant à une attente des consommateurs et à une mode communicationnelle.

Mais au juste, que signifie le terme « durable » ? Apposé à l'agriculture, en quoi se différencie-t-il des qualificatifs de « raisonné » ou bien de « biologique » ?

L'agriculture durable englobe un ensemble de principes qui donnent lieu à des mises en œuvre concrètes, aux bénéfices palpables pour l'environnement, pour les hommes, pour l'économie. Il s'agit pour le CESR, dans ce travail, de confronter les spécificités de la Bourgogne agricole au concept d'agriculture durable et de proposer des pistes de réflexion, d'action, **pour que l'agriculture de la région saisisse la chance que représente pour elle le développement durable.**

**Depuis le milieu du 20<sup>ème</sup> siècle, on assiste en France à une intensification de la production et à une maximisation de la rentabilité, au détriment souvent des forces vives agricoles et des ressources naturelles.**

**Certains territoires peuvent néanmoins contredire ce mouvement de part leur « profil intermédiaire » peu adapté à des modes de culture intensifs. Il en va ainsi de la Bourgogne, caractérisée par sa diversité de productions et l'image de qualité de ses produits de terroir.**

**L'agriculture durable peut permettre à la région de transformer ces particularités en atouts.**

# 1. DU DEVELOPPEMENT DURABLE A L'AGRICULTURE DURABLE

## 1.1. LES DIFFERENTS TYPES D'AGRICULTURES

### 1.1.1.1. *L'agriculture intensive*

L'agriculture intensive, parfois également appelée agriculture productiviste, cherche à maximiser la production par rapport aux facteurs de production, qu'il s'agisse de la main d'œuvre, du sol ou des autres moyens de production (matériel, intrants divers). Ce mode de production fragilise l'environnement, et ses conséquences commencent à apparaître, notamment la pollution des eaux et des sols. **L'agriculture intensive a participé aux impératifs productivistes induits par la pénurie constatée après la deuxième guerre mondiale. A l'issue de cette période des « trente glorieuses », le monde agricole a recherché d'autres types d'agricultures plus compatibles avec les exigences de l'environnement et du consommateur.**

### 1.1.1.2. *L'agriculture raisonnée*

L'agriculture raisonnée bénéficie d'un cadre légal clair précisé dans le code rural depuis mai 2001<sup>1</sup>. Elle repose sur une démarche de gestion globale de l'exploitation dont l'ambition est de concilier le respect de l'environnement et les attentes des consommateurs avec les objectifs économiques des producteurs. **La France compte 2 304 exploitations qualifiées, dont 76 en Bourgogne, pour 550 000 exploitations agricoles en France.**

**Avis de la commission :** La qualification « agriculture raisonnée » ne présente pas un grand attrait pour les agriculteurs, car elle nécessite des investissements et ne génère pas forcément de retombées financières supplémentaires.

### 1.1.1.3. *L'agriculture biologique*

L'agriculture biologique s'inscrit elle aussi dans un cadre légal<sup>2</sup> européen. Elle correspond à l'attribution du label « AB » après certification par un organisme de contrôle agréé qui vérifie le respect d'un cahier des charges par le producteur. **L'agriculteur biologique s'engage notamment à ne pas recourir aux engrais chimiques ni aux pesticides de synthèse ; il privilégie les méthodes alternatives, qui nécessitent davantage de main d'œuvre :** rotation des cultures, emploi d'engrais non chimiques, méthode de désherbage mécanique.

**La France totalise 11 640 exploitations d'agriculture biologique (448 en Bourgogne), soit 548 308 ha (29 438 ha en Bourgogne), ce qui représente 2 % de la surface agricole utile. Le nombre d'exploitations biologiques progresse chaque année.**

Le label « AB » semble bien identifié par les consommateurs, mais ses produits sont vendus environ 30 % plus chers.

<sup>1</sup> Le décret n°2002-6031 relatif à la qualification des exploitations agricoles au titre de l'agriculture raisonnée date du 25 avril 2002.

<sup>2</sup> Règlement (CEE), n° 2092/91 du Conseil concernant le mode de production biologique de produits agricoles et sa présentation sur les produits agricoles et les denrées alimentaires, 24 juin 1991.

#### 1.1.1.4. L'agriculture durable

L'agriculture durable s'appuie sur les fondements du développement durable « développement qui répond aux besoins du présent, sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs » selon le rapport Brundtland présenté en 1992 lors de la conférence de Rio. **L'agriculture durable est donc un ensemble d'objectifs auxquels il faut tendre, mais elle ne comprend ni label, ni certification officielle. Elle permet une régénération qui intègre les aspects économiques, sociaux (emploi) et environnementaux.**

## 1.2. L'AGRICULTURE DURABLE : UN PRINCIPE COMPLET

### 1.2.1. La durabilité économique

**L'agriculture pour être durable doit être pérenne économiquement.** Parce qu'elle assure la production alimentaire et contribue à entretenir les paysages, l'agriculture n'est pas un secteur d'activité comme les autres. En France, elle tire une partie de ses revenus d'aides publiques, venues compenser la suppression des prix garantis dans les années 1990.

Sans les aides, l'activité agricole française peinerait à se maintenir dans le marché mondial, ce qui pose la question de la durabilité économique du système.

### 1.2.2. La durabilité sociale

Un secteur d'activité est également durable s'il offre des conditions de travail et des revenus acceptables. **Le niveau de vie des agriculteurs moyen est inférieur, selon l'INSEE<sup>3</sup>, de 10 à 15 % à la moyenne nationale des revenus, et en 2003, le taux de pauvreté des agriculteurs est nettement supérieur à la moyenne française,** même s'il existe des écarts considérables selon les types d'exploitations. Dans certains secteurs, la déprise agricole est un réel problème d'avenir ; en 2006, la baisse de volume de l'emploi agricole se situe à 1.7 %, tendance qui se confirme chaque année.

### 1.2.3. La durabilité environnementale

Les ressources dans lesquelles puise l'agriculture, c'est-à-dire principalement le sol et l'eau, sont chaque jour menacées. En France, la présence de pesticides est décelée sur 96 % des points de mesure des cours d'eau et 61 %<sup>4</sup> des points de mesure des eaux souterraines. A ce sujet, le bilan de l'Agence de l'eau<sup>5</sup>, en date de juin 2007, titre « **on constate une contamination des eaux de plus en plus préoccupante, 1/3 des stations présentent une qualité médiocre ou mauvaise en 2004 contre 20 % en 2000. Cette pollution cyclique est essentiellement d'origine agricole.** » Selon la commission européenne dans un rapport portant sur la contamination des produits agricoles par les pesticides, la moitié des échantillons proposés à la consommation contenaient un ou plusieurs résidus de pesticides, dont 6.5 % à des taux supérieurs aux seuils réglementaires autorisés. Outre leurs conséquences sur la santé, ces pollutions par les pesticides compromettent l'avenir même des produits issus de l'agriculture. En effet, la présence en substances polluantes persiste par effet cumulatif dans l'environnement pendant parfois des dizaines d'années.

---

<sup>3</sup> L'agriculture, nouveaux défis, édition 2007, INSEE, p 245.

<sup>4</sup> *Les pesticides dans les eaux*, Institut Français de l'Environnement, août 2006.

<sup>5</sup> Bilan du 8<sup>ème</sup> programme 2003-2006 ; agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, établissement public du ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement durables.

## 2. AUJOURD'HUI L'AGRICULTURE EST-ELLE DURABLE ?

### 2.1. LE CONTEXTE ACTUEL CARACTERISE PAR L'INTENSIFICATION

#### 2.1.1. Des exploitations plus spécialisées et plus productives

En France en 1955, 80 % des exploitations agricoles comptaient moins de 20 hectares de surface agricole utilisée (SAU) et 0.8 % seulement occupaient plus de 100 hectares. En 2000, 12 % des exploitations dépassent 100 hectares et occupent 46 % de la SAU. **Le modèle de l'exploitation familiale disparaît petit à petit, laissant la place à des entreprises agricoles, à forte productivité par unité de travail (UTH).** Entre 1960 et 2004, le volume de la production agricole totale a doublé. **Le modèle de la polyculture associée à l'élevage, qui apparaît le mieux disposé à mettre en pratique la prise en compte globale de l'exploitation et l'autonomie suggérées en agriculture durable, disparaît lui aussi progressivement, au profit des exploitations spécialisées.**

#### 2.1.2. L'agriculture, à nouveau un enjeu alimentaire mondial

**En 2007, les aléas climatiques survenus en Australie et en Ukraine, mais également en France, ont réduit les rendements en blé, entraînant un phénomène de pénurie, et une envolée des prix.** Les céréales ne sont pas seules concernées. Conséquence de la crise des vocations en production laitière (accentuée par des prix bas et des aléas climatiques), la France n'atteint pas ses quotas en lait cette année, ce qui augmente le prix de la poudre de lait, très utilisée dans l'agroalimentaire. La hausse des prix des matières premières, dont les effets sur les prix des produits agroalimentaires sont attendus, correspond à l'accroissement des besoins alimentaires au niveau mondial et devrait s'accroître dans les années à venir.

**L'excédent de la demande s'est substitué récemment à un excédent de l'offre. Il se peut donc que l'agriculture soit envisagée à nouveau comme le moyen précieux de l'autosuffisance alimentaire.**

#### 2.1.3. Des agriculteurs de plus en plus formés

Face aux aléas économiques, climatiques et écologiques, l'agriculteur doit être capable de s'adapter rapidement aux nouvelles conjonctures financières, aux nouvelles techniques, aux nouvelles demandes du consommateur. **Le métier s'étant complexifié, les agriculteurs sont de plus en plus formés et informés.**

#### 2.1.4. L'énergie au centre de l'activité agricole

L'agriculture a besoin de l'énergie : la Bourgogne par exemple consomme plus de 4.6 millions de tonnes-équivalent pétrole. **Les transports et l'habitat sont responsables des deux tiers des consommations, le secteur agricole en représentant 3 %.** Le développement des biocarburants s'inscrit dans les efforts pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Les économies d'énergie font partie intégrante de la réflexion en matière d'agriculture durable. L'agriculture dispose d'un potentiel important permettant de produire des énergies renouvelables par différentes techniques : panneaux solaires sur les bâtiments d'élevage produisant de l'électricité photovoltaïque, méthanisation des effluents d'élevage, bois énergie, chaufferies à résidus de culture.

## 2.2. UN SECTEUR ECONOMIQUE PAS COMME LES AUTRES : LA QUESTION DES AIDES PUBLIQUES A L'AGRICULTURE

### 2.2.1. La Politique Agricole Commune, la PAC

Créée en 1957, la politique agricole commune de l'Union Européenne avait initialement pour objectif de parvenir à la suffisance alimentaire, à partir de trois principes fondateurs : **la préférence communautaire, la solidarité financière et l'unité de marché et de prix**. Les objectifs atteints, la PAC a été réorientée à plusieurs reprises. Les années 80 s'étant caractérisées par une surproduction chronique, la réforme de 1992 fait passer la PAC d'un système qui assure le prix des denrées, et donc incite à la production, à un système qui assure le revenu des producteurs par le biais d'aides directes. Cette réforme correspond aussi à la fin de la logique productiviste. L'introduction de la jachère, rémunérée, en est une mesure emblématique.

**La PAC est régulièrement remise en cause par l'OMC, dont les derniers projets d'accord, en date du 17 juillet 2007, invitent à baisser considérablement le montant des subventions agricoles. Son avenir paraît incertain.**

### 2.2.2. Des aides différenciées selon les cultures et les territoires

Les aides varient principalement selon les rendements de « référence » définis à partir de rendements historiques moyens. Ainsi, pour un hectare de blé tendre ou d'orge en 2005, un producteur touche 420 € l'hectare dans la Somme, 260 € dans l'Hérault, plus de 500 dans le Nord-Pas-de-Calais, et en moyenne entre 300 et 375 € en Bourgogne selon les départements.

**Les aides ont largement contribué à spécialiser les productions des territoires définis.**

### 2.2.3. L'éco-conditionnalité

**La prise en compte de l'environnement dans l'attribution des aides s'est accrue ces dernières années : mesures agro-environnementales retenues pour les Contrats Territoriaux d'Exploitation, remplacés par les Contrats d'Agriculture Durables, auxquels s'est substitué le « Plan Végétal Environnement », la prime herbagère agro environnement, les mesures appliquées dans les zones Natura 2000, etc.**

L'accord du Luxembourg du 26 juin 2003 de la PAC instaure une nouvelle aide fondée sur un dispositif de droits à paiement unique (DPU), lui-même conditionné à des critères environnementaux, de sécurité alimentaire, de santé, de bien-être des animaux.

Cet accord n'ayant été mis en place en France qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2006, les retombées concrètes de cette éco conditionnalité n'ont pas encore fait l'objet d'une évaluation.

## 2.3. LA DEMANDE DES CONSOMMATEURS

### 2.3.1. Les nombreux indicateurs de qualité

Suite à la crise de l'ESB, les distributeurs ont répondu à une demande croissante de la part des consommateurs et des producteurs en créant et en proposant différentes dénominations de qualité, plus ou moins bien identifiées. **Parmi elles, les appellations d'origine contrôlée (AOC), le label rouge, le label « agriculture biologique » répondent à des cahiers des charges précis, soucieux de la préservation des terroirs et de l'environnement, et sont plutôt bien connus des consommateurs.**

### 2.3.2. La consommation engagée

**La consommation engagée a le vent en poupe : d'après une récente étude du CREDOC<sup>6</sup>, 44 % des Français déclarent tenir compte, lors de leurs achats, des engagements que prennent les entreprises en matière de « citoyenneté », par exemple de ne pas « polluer ».** Ce constat est toutefois à nuancer : on observe un accès inégal aux produits labellisés selon les niveaux de revenus et les catégories socioprofessionnelles : les consommateurs les plus fidèles aux indicateurs de qualité sont majoritairement diplômés et disposent de hauts revenus.

Toutefois, l'intérêt croissant des consommateurs pour les aspects environnementaux et sociaux des produits correspond à un nouveau type d'engagement, que les grandes enseignes ne manquent pas de prendre en considération dans leur offre.

### 2.3.3. Des initiatives qui rapprochent consommateurs et producteurs

Afin de permettre aux consommateurs de mieux connaître les produits qu'ils achètent, des filières directes organisent la rencontre avec les agriculteurs et obtiennent un certain succès. **Le réseau « Bienvenue à la Ferme » des chambres d'agriculture, avec 800 fermes adhérentes en Bourgogne**, propose d'ouvrir l'activité agricole aux citoyens, avec des ventes directes, de la restauration de produits de ferme, de l'hébergement, etc.

**Les Associations de Maintien de l'Agriculture Paysanne (AMAP)** consistent en un partenariat entre un groupe de consommateurs et un producteur, le plus souvent en agriculture biologique. Les consommateurs s'engagent sur une saison complète en achetant la récolte à l'avance à un prix jugé rémunérateur pour l'agriculteur. Les AMAP rencontrent l'intérêt de consommateurs soucieux de tisser des liens avec les producteurs locaux, de maintenir une activité agricole de qualité en périphérie des villes et de consommer des produits sains.

Sans intermédiaires, les produits achetés dans les filières directes sont vendus moins chers qu'en magasin, ce qui peut contribuer à les rendre plus accessibles. Nécessitant moins de transports que les circuits de vente classiques, les circuits courts participent également à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

---

<sup>6</sup> CREDOC, représentations et pratiques de la consommation engagée, évolution 2002-2006, cahier de recherche n°231.



### 3. L'AGRICULTURE DURABLE EST-ELLE UNE CHANCE POUR LA BOURGOGNE ?

#### 3.1. LA BOURGOGNE : UNE ZONE INTERMEDIAIRE

##### 3.1.1. La Bourgogne : un espace de transition

Tant par sa géographie que par son agriculture, la Bourgogne forme un vaste espace de transition entre le Bassin Parisien, le Nord Est du Massif Central, et le couloir Saône Rhône avec trois grandes entités :

1. **Le Nord de la Bourgogne** : Sénonais, Puisaye, Forterre, Gâtinais de l'Yonne, Jovinien, Pays d'Othe, Tonnerrois, Châtillonnais, qui constituent le Sud Est du Bassin Parisien.
2. **Le Morvan cristallin** et ses dépressions périphériques dans les marnes du Lias, le Haut et le Bas Charolais, la Sologne bourbonnaise avec ses sables et graviers qui forment la terminaison Nord-Est du Massif Central.
3. « **Le fossé bressan** » et son encadrement : Côte Bourguignonne, Mâconnais, Revermont.

##### 3.1.2. Une région agricole caractérisée par une diversité de productions

**En 2004, la production agricole bourguignonne a atteint 3.3 milliards d'€, soit 5.2 % de la production française, l'agriculture place la Bourgogne au 5<sup>ème</sup> rang des régions. La Bourgogne est une région à forte vocation agricole : l'agriculture représente 5.5 % des emplois régionaux, contre 3.5 % au niveau national.**

La Bourgogne est une région de grandes cultures. En 2005, elle se situait au 3<sup>ème</sup> rang pour le colza<sup>7</sup> et au 7<sup>ème</sup><sup>8</sup> pour les céréales. La viticulture bourguignonne obtient la 4<sup>ème</sup><sup>9</sup> place au niveau national, et à elle seule, la production viticole représente 30 % de la valeur de la production agricole régionale. En matière de productions animales, la filière bovins viande se place au 3<sup>ème</sup><sup>10</sup> rang national. Le système bovin allaitant, basé sur l'exploitation de prairies permanentes, très développé en Bourgogne, se rapproche de l'esprit de l'agriculture durable. Les élevages ovins et porcins, mais également la filière volaille sont également bien représentés et impliqués dans des indicateurs de qualité. D'autres productions plus minoritaires mais très emblématiques caractérisent la région ; la moutarde et le cassis en font partie. La Bourgogne est une région très boisée : la forêt couvre 31 % de son territoire (contre 26 % en moyenne en France). La filière bois est une composante importante de l'économie régionale avec 2 500 entreprises et 15 000 emplois.

Les céréales et les oléagineux constituent à eux seuls 44 % de la surface agricole utile, l'élevage bovin viande 32 % de celle-ci, la viticulture moins de 3 %, alors qu'elle dégage les revenus les plus importants. **L'essentiel des terres est utilisé à des productions -élevage bovin, céréales- fortement tributaires des aides publiques. C'est pourquoi la région a fort à attendre des négociations portant sur la future politique agricole commune.**

<sup>7</sup> En production 4 884 932 quintaux

<sup>8</sup> En valeur : en millions d'euros (surface 595 155 ha)

<sup>9</sup> En valeur : 1 013 millions d'euros

<sup>10</sup> En valeur : 638 millions d'euros

### 3.1.3. Des difficultés, des spécificités

Toutes les composantes agricoles de la région connaissent à leurs heures des facteurs de fragilisation :

- **les entreprises en grandes cultures se concentrent** au détriment des petites exploitations qui tendent à disparaître et de l'installation des jeunes agriculteurs ;
- la viticulture bourguignonne n'est pas épargnée par la crise traversée par la profession ;
- **l'élevage bovin viande enregistre une baisse d'activité** liée à la crise des vocations, et sa dominante exportatrice (80 % des brouillards sont expédiés en Italie) le désavantage ;
- les éleveurs d'ovins sont de moins en moins nombreux (- 41 % en 10 ans) ;
- la production avicole risque d'être délocalisée, du fait de l'accroissement du rayon d'action des abattoirs ;
- **dans le domaine du bois, les scieries ne parviennent pas à s'industrialiser** et le sapin de Noël subit de plein fouet la concurrence belge et danoise ;
- **la Bourgogne a du mal à garder des éleveurs laitiers.**

La Bourgogne agricole a les caractéristiques d'une zone intermédiaire, c'est-à-dire :

- **des handicaps naturels**, qui reposent sur des sols à potentiel limité, un climat rude, un relief contrasté ;
- **un handicap démographique**, avec une surface boisée importante et des zones quasi désertiques.

Ce territoire spécifique, s'il ne présente pas le profil caractéristique de l'agriculture intensive, est par contre adapté et même propice à des productions distinguées par des appellations de qualité.

### 3.1.4. La Bourgogne touchée par des problèmes environnementaux

L'utilisation importante d'intrants (engrais et pesticides) a des conséquences non négligeables sur l'état des ressources naturelles en Bourgogne. **La qualité de l'eau est notamment mise à mal par l'intensification agricole.**

**Le rapport 2006 du réseau de suivi des pesticides<sup>11</sup> dans les eaux de la région de Bourgogne confirme une contamination des cours d'eau importante en zone viticole. Il précise qu'il en est de même pour les eaux souterraines avec des dépassements des normes de potabilité particulièrement dans les zones viticoles et maïsicoles.**

Sur le Bassin de la Norde, le dépassement de la norme nitrates dure plus de trois mois par an et nécessite l'utilisation d'eau en bouteille durant cette période. Le CESR de Bourgogne, dans son avis consacré à « l'eau potable en Bourgogne » observe : « on se rend compte que les améliorations observées depuis plusieurs années sont fragiles et qu'il y a encore beaucoup d'efforts à réaliser pour garantir un niveau de qualité satisfaisant sur nos cours d'eau et en particulier atteindre les objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau en 2015 ». <sup>12</sup>

La qualité de l'eau, de l'air et la richesse des sols conditionnent la capacité de produire de l'activité agricole, il est donc urgent et nécessaire de tendre à une exploitation des ressources plus durable.

---

<sup>11</sup> Réseau de suivi des pesticides dans les eaux en région Bourgogne, rapport de présentation des résultats de l'année hydrologique d'août 2005 à juillet 2006, étude réalisée par la fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles en Bourgogne, maître d'ouvrage DIREN Bourgogne, mars 2007.

<sup>12</sup> L'eau potable en Bourgogne, avis présenté par André FOURCADE et Jean-Claude SOBOLE le 15 décembre 2003, CESR de Bourgogne.

## 3.2. UNE REGION CARACTERISEE PAR LA QUALITE

Dans le monde, la Bourgogne est synonyme de gastronomie ; elle bénéficie d'une image porteuse en matière de produits de qualité.

**La reconnaissance internationale de cette spécificité est sans doute le choix de l'Université de Bourgogne par l'UNESCO pour installer la chaire « Vin et Culture ».**

### 3.2.1. De nombreux indicateurs de qualité

Les appellations d'origine contrôlée (AOC) concernent 21 % des exploitations de la région, contre 17 % au niveau national. Les grandes cultures se distinguent par le choix de la qualité des céréales : blés panifiables à forte teneur protéinique, orges de brasserie. La production viticole AOC représente 30 % de la valeur de la production agricole régionale et 20 % des AOC françaises.

En viande, le bœuf bénéficie de labels rouges charolais, en déclin depuis quatre ans, et bientôt d'une AOC « Boeuf de Charolles ». Les volailles AOC et labels rouges sont également bien implantés dans la Bresse, 64 % des élevages sont élevés sous signes officiels, contre 24 % au niveau national. Les AOC en fromage sont au nombre de 9, dont les plus emblématiques sont le chaource et l'époisses. Une IGP « moutarde de Bourgogne », une AOC « crème de cassis » sont en voie d'obtention.

**Toutes ces indications de qualité renforcent l'image de territoire gastronomique de la Bourgogne.**

### 3.2.2. L'agriculture bio

D'après l'observatoire de l'agriculture biologique en Bourgogne<sup>13</sup>, en 2007, la Bourgogne compte 448 fermes recensées en agriculture biologique (**+ 6 % depuis 2006**) exploitant 29 438 hectares, soit 1.7 % de la Surface Agricole Utile, valeur en progression de 3.31 % depuis un an. L'élevage (31 %) et la polyculture-élevage (20 %) demeurent les productions dominantes de Bourgogne en nombre de fermes, suivies par les grandes cultures et la viticulture (16 %). **A noter que le nombre d'unités de travail par hectare moyen (UTH) par ferme bio, toutes productions confondues, est supérieur en bio, avec 2.08 UTH par ferme, contre 1.59 UTH par ferme conventionnelle.** D'une manière générale, les agriculteurs biologistes sont également mieux formés (44 % ont poursuivi leurs études après le Bac contre 10 % des agriculteurs conventionnels).

## 3.3. LES ATOUTS DE LA BOURGOGNE POUR UNE AGRICULTURE PLUS DURABLE

De part son positionnement en matière d'indicateurs de qualité et son image porteuse dans le monde, la Bourgogne agricole présente les atouts pour que l'agriculture durable soit pour elle un facteur de différenciation et de développement.

---

<sup>13</sup> Observatoire régional de l'agriculture biologique en Bourgogne, situation au 1<sup>er</sup> janvier 2007, rapport réalisé par le service d'EcoDéveloppement Agricole et Rural de Bourgogne, Auxerre.

### 3.3.1. Des ressources et des pistes à concrétiser pour une gestion énergétique plus durable

Au niveau national, les émissions agricoles de gaz à effet de serre représentent 19 % du total des émissions. La première source agricole d'émission est la digestion animale (37 %), la seconde est la gestion des effluents d'élevage (26 %). Le programme régional 2007-2013 « agriculture-énergie et gaz à effet de serre en Bourgogne » de la Chambre régionale d'agriculture et de la fédération régionale des CUMA<sup>14</sup> axe en priorité ses efforts **sur la méthanisation des effluents d'élevage, qui permet non seulement de réduire les émissions de gaz à effet de serre mais également de produire de l'énergie sous forme d'électricité et de chaleur.**

Les bio énergies sont par ailleurs bien représentées en Bourgogne : **la région occupe le premier rang en France pour la production de colza destiné au bio diesel. Le potentiel en bois énergie est important ;** il permettrait l'installation de 65 chaufferies dans l'industrie ou l'agriculture et de 355 chaufferies collectives. D'autres pistes énergétiques pour l'agriculture sont à explorer ou à généraliser : énergie d'origine photovoltaïque, énergie éolienne, etc.

### 3.3.2. Des organismes engagés pour accompagner les agriculteurs

**Les chambres d'agriculture**, porte parole du monde agricole, accompagnent les agriculteurs et mènent de multiples programmes en partenariat avec des collectivités territoriales. En matière d'agriculture durable, les chambres d'agriculture participent notamment au programme « plus d'agronomie – moins d'intrants – recherche de systèmes de cultures innovants », en partenariat avec l'INRA, Arvalis qui privilégie l'agronomie dans les pratiques des agriculteurs. D'autres nombreuses activités des chambres d'agriculture contribuent à instaurer une agriculture plus durable, on peut citer :

- tous les essais d'itinéraires techniques sur les cultures ; visant à réduire la consommation en intrants ;
- les actions réglementaires en matière de plans d'épandage et de maîtrise des phytosanitaires.

**Le Centre d'Études et de Recherche sur la Diversification**, basé à Château-Chinon, assure quant à lui un accompagnement quotidien des porteurs de projets, qui souhaitent créer une nouvelle activité agricole en étudiant la faisabilité réglementaire et les débouchés commerciaux.

**Arvalis**, institut du végétal, et sa délégation de Bourgogne proposent des formations aux agriculteurs pour faire évoluer les techniques, et mettent à disposition des producteurs des tests effectués sur des variétés de céréales.

Bien d'autres organismes accompagnent les agriculteurs en région : **collectivités territoriales, Région, Départements, pays, organismes de formation**, etc. Les ressources existent, mais dans encore bien des cas les agriculteurs sont conseillés techniquement par leurs fournisseurs de produits phytosanitaires ou par leurs acheteurs, dont les priorités ciblent davantage l'intérêt économique que la durabilité environnementale.

---

<sup>14</sup> (Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole)

### 3.3.3. La recherche en matière d'agriculture durable bien implantée en Bourgogne

La Bourgogne bénéficie de la présence à Dijon d'un centre **INRA, intégré en 2007 dans un Groupement d'Intérêt Scientifique (GIS) regroupant également l'Université de Bourgogne, l'ENESAD<sup>15</sup>** à travers trois pôles qui ont un rôle structurant pour la recherche :

- celui dédié à la sensorialité et à la consommation, le centre de Dijon de l'INRA participe à ce titre au conseil scientifique du Pôle de Compétitivité Vitagora. Concernant ce dernier, son implication en matière d'agriculture durable n'est encore pas suffisamment visible ;
- celui consacré à l'étude de la biologie des parcelles cultivées au sein de l'Institut Buffon, dont l'un des objectifs de recherche est la réduction des intrants, pesticides et engrais ;
- celui s'intéressant au développement et aux territoires et menant des analyses socio économiques.

La spécificité du centre INRA de Dijon se concentre dans ses travaux en matière de systèmes de culture et de biologie des sols.

---

<sup>15</sup> (Établissement National d'Enseignement Supérieur Agronomique de Dijon)

## 4. PROPOSITIONS

### 4.1. LES LIENS SOCIETE-AGRICULTURE A NOUER

#### 4.1.1. Informer et communiquer sur l'agriculture et ses productions

Un fossé se creuse à l'heure actuelle entre le monde agricole et la société urbaine ou rurale. La population connaît de moins en moins l'activité agricole, qui lui fournit pourtant son alimentation. **Le Conseil régional a un rôle à jouer pour que l'activité agricole de la Région soit mieux connue des citoyens.** Dans la continuité de l'opération du Conseil régional « Bien dans mon assiette », une initiation pourrait être proposée aux lycéens de la région pour qu'ils connaissent mieux les filières et les produits de leurs territoires. **La Région pourrait également, en y associant les associations de consommateurs, impulser des rencontres entre agriculteurs et citadins ou habitants périurbains autour de la valorisation des produits et des savoir-faire agricoles, et ainsi faire connaître les spécificités des métiers, les terroirs et les significations des appellations de qualité.**

#### 4.1.2. Une aide aux filières courtes

Les filières directes répondent à une attente de certains consommateurs en matière de qualité et de protection de l'environnement. Les agriculteurs, quant à eux, peuvent vendre leurs produits à un prix rémunérateur et à proximité. Ces filières directes permettent le maintien d'une agriculture périurbaine. Les circuits courts, tels que les associations de maintien à l'agriculture paysanne, facilitent financièrement par l'assise qu'elles représentent la conversion biologique d'une exploitation.

Avec le soutien aux filières courtes et leur développement, de nouveaux débouchés s'offrent en effet pour l'agriculture biologique, qui peut proposer des prix plus accessibles et gagner en stabilité financière.

**Le CESR suggère que la Région communique sur ces initiatives, contribue à en impulser de nouvelles et coordonne un réseau régional des filières directes afin de gagner en lisibilité pour les consommateurs intéressés.**

L'incitation des institutions et collectivités à utiliser des produits issus de circuits courts dans leurs restaurants collectifs doit être poursuivie et étendue.

#### 4.1.3. Une concertation accrue avec le monde agricole

Les Pays créent des coordinations entre collectivités, institutions et société civile, et mutualisent les financements pour construire des projets structurants en matière d'agriculture durable.

**Le CESR souhaite que ces territoires de projets parviennent à mettre en œuvre leurs programmes d'action et permettent aux acteurs économiques, sociaux, politiques de se concerter, et notamment aux agriculteurs et à leurs représentants de contribuer à dynamiser leurs territoires. Le CESR suggère qu'au sein du Parc Naturel Régional du Morvan la concertation se poursuive et s'intensifie avec les forces vives du territoire,** et notamment les actifs agricoles pour que l'agriculture durable soit vécue comme un moyen de valorisation des territoires.

Le CESR souhaite également la participation de la profession agricole aux travaux de l'agence régionale de l'environnement et du développement soutenable (ALTERRE Bourgogne), et du conservatoire des sites naturels de Bourgogne.

## 4.2. AIDER L'AGRICULTURE DURABLE

### 4.2.1. Une différenciation des aides

Une expérience menée dans l'exploitation d'un lycée agricole à Tart-le-Bas en Côte-d'Or permet d'entrevoir concrètement ce qu'implique l'application des principes de l'agriculture durable. Cette exploitation consacre la moitié de ses terres à un système de culture innovant en agriculture durable. **L'expérience démontre que la culture et l'élevage « durables » comparés aux modes conventionnels, requièrent un surcroît de travail, une meilleure formation, et une certaine autonomie à l'échelle de la ferme, caractérisée par l'utilisation des cultures de rotation pour la nourriture du bétail. Dans une exploitation spécialisée, les techniques durables paraissent produire moins de rendement et occasionner des risques financiers.**

**Il serait pertinent que dans les aides attribuées aux agriculteurs par les collectivités publiques, les montants soient différenciés en fonction des efforts opérés par le producteur en matière d'agriculture durable.** Des aides différenciées permettraient de rééquilibrer les manques à gagner, consécutifs à des conversions vers des modes de culture ou d'élevage plus durables.

Un système d'évaluation « durable » prenant en compte le respect de critères environnementaux, sociaux et économiques, permettrait de graduer les aides. Ainsi, les exploitations biologiques seraient encouragées, car leurs efforts environnementaux seraient reconnus ainsi que les filières courtes.

### 4.2.2. L'aide à l'installation des agriculteurs

Dans un contexte caractérisé par la déprise<sup>16</sup> agricole, et parce qu'une agriculture durable ne peut se concevoir qu'avec des actifs agricoles, **le CESR incite le Conseil régional à poursuivre sa politique en matière d'aide à l'installation des jeunes agriculteurs (Programme Régional à l'Installation).**

### 4.2.3. La préservation des paysages et des écosystèmes est une des missions de l'agriculture

Les agriculteurs sont certainement les mieux placés pour façonner et préserver les paysages, et veiller à la protection des écosystèmes. **Cette composante du métier doit continuer à être prise en compte dans les politiques agricoles du Conseil régional, déjà investi en la matière, avec notamment l'aide à la reconstitution du bocage.** Les efforts en matière de protection de l'eau et de l'air doivent être encouragés et valorisés. **L'agence régionale de l'environnement et du développement soutenable (ALTERRE Bourgogne) doit, à ce titre, être renforcée dans ses moyens d'action et dans ses missions.**

L'aspect paysager de l'activité agricole pourrait ainsi être soutenu financièrement par la Région lors d'opérations de réaménagements fonciers, qui comprennent notamment la création de chemins ou le contournement des villages pour les engins agricoles.

**Pour que l'agriculture puisse continuer à contribuer à la préservation des paysages et des éco systèmes, il est surtout indispensable que les bonnes terres agricoles soient préservées, et que l'extension des villes ne se fasse pas au détriment de l'activité agricole.**

---

<sup>16</sup> Déprise agricole : arrêt d'exploitation.

## 4.2.4. La création et le suivi de filières durables

Des cultures garantissent une bonne régénération des sols et présentent un bon bilan environnemental. Celles-ci doivent être encouragées.

Des filières se distinguant par leur caractère durable ont été créées sans succès par le passé (par exemple en Bourgogne, une filière « Soja sans OGM ») sans que leur viabilité économique n'ait été suffisamment préparée.

Avec des animaux consommateurs d'herbes (bovins, caprins, ovins, équins), avec des éleveurs engagés dans des signes de qualité (AB, AOC, IGP, etc.), la région Bourgogne a tous les atouts pour affirmer sa place sur les marchés locaux. **Elle doit encourager et accompagner tous les acteurs de la production dans des démarches de signes de qualité et d'identification de terroir (par exemple, l'AOC Bœuf de Charolles) en améliorant les conditions de travail, les outils de production, de transformation, et en favorisant les circuits courts.**

**Le CESR propose que le Conseil régional, en concertation avec les représentants agricoles, contribue à impulser des filières durables, et travaille, avec les associations de consommateurs, à leurs débouchés économiques et de proximité.**

## 4.3. LES ENERGIES

### 4.3.1. Des diagnostics énergétiques

Le programme régional 2007-2013 « agriculture-énergie et gaz à effet de serre en Bourgogne » porté par les chambres d'agriculture de Bourgogne et les CUMA de Bourgogne dégage des priorités régionales d'économies d'énergie et de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

**Le CESR propose que le Conseil régional contribue à la généralisation des diagnostics énergétiques à partir de la méthode « PLANETE »<sup>17</sup> mise en place par l'ENESAD<sup>18</sup> de Dijon et Solagro<sup>19</sup> de Toulouse, qui permet de quantifier à l'échelle de l'exploitation agricole les entrées et les sorties d'énergie, et évalue les émissions de gaz à effet de serre liées à la consommation d'intrants et aux pratiques agricoles.**

### 4.3.2. Une politique régionale d'économie d'énergie

Les infrastructures, qui permettent l'économie d'énergie à l'échelle d'une exploitation, existent mais représentent des investissements coûteux, amortis à long terme, ce qui peut être dissuasif pour les agriculteurs.

**Le CESR propose qu'une aide spécifique soit créée pour les agriculteurs souhaitant s'équiper en matériel contribuant à davantage d'autonomie énergétique.**

**Une politique globale d'économie d'énergie et de diversification des sources peut être impulsée à l'échelle de la Bourgogne : le CESR invite le Conseil régional à encourager un partenariat entre agriculteurs et forestiers sur ce sujet.**

---

<sup>17</sup> PLANETE : méthode Pour l'Analyse Energétique de l'Exploitation

<sup>18</sup> Etablissement National Enseignement Supérieur Agricole de Dijon

<sup>19</sup> Solagro : association dont les champs d'action sont la maîtrise de l'énergie, les énergies renouvelables, l'agroenvironnement et l'agroforesterie



## 4.4. UNE RECHERCHE MISE EN ŒUVRE

### 4.4.1. Des interfaces entre recherche fondamentale et agriculteurs

La recherche variétale, agronomique doit continuer, être approfondie et être mise à disposition des agriculteurs. Bien des résultats de recherche démontrent les qualités environnementales et les bons rendements de variétés qui ne sont pas, par la suite, forcément utilisées par les agriculteurs car non commercialisées. **Les interfaces entre recherche, économie et professionnels agricoles doivent être renforcées, afin que les recherches variétales bénéficient à tous.**

**Le Conseil régional peut encourager ces interactions et contribuer à faire que les savoirs se transforment en savoir-faire.**

### 4.4.2. Un travail de prospective dans le cadre de la réforme de la Politique Agricole Commune

Une part importante de l'agriculture bourguignonne est dédiée à des productions (viande bovine, céréales oléagineux, lait, betteraves) dont les revenus sont fortement dépendants des aides provenant de l'Union européenne et donc très sensibles aux évolutions de la Politique Agricole Commune. Cette caractéristique est propre à la zone intermédiaire. La situation est différente dans d'autres régions de France spécialisées en fruits et légumes, en élevages avicoles et porcins, qui connaissent déjà la concurrence internationale.

**Le CESR propose que le Conseil régional réfléchisse à l'avenir des territoires bourguignons en cas de remise en cause profonde de la PAC, et notamment aux productions envisageables sur les terres les moins fertiles de la région. Il serait intéressant de financer des études prospectives et, le cas échéant, de s'unir avec les autres régions similaires à la Bourgogne afin de mieux défendre les intérêts des zones intermédiaires. Dans ce cadre, le critère durable pourrait être un argument de poids pour défendre l'agriculture bourguignonne.**

## 4.5. UN DROIT DE « FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE » POUR LES AGRICULTEURS

Pour que l'agriculture bourguignonne s'engage dans les principes du développement durable, il est primordial que les producteurs aient les moyens d'accéder aux résultats de la recherche agronomique et aux informations économiques.

### 4.5.1. Ouvrir le champ de formations possibles

Le métier d'agriculteur est de plus en plus complexe. Il ne s'agit plus d'appliquer des techniques, mais de s'adapter chaque jour à des variations (prix, climat) toujours plus imprévisibles. Les producteurs doivent à la fois maîtriser l'évolution des débouchés, mais également optimiser la production et veiller à la préservation de leur environnement.

L'agriculture durable tendant à maintenir la ressource en matière environnementale, économique et sociale, **le CESR propose que la Région, compétente en matière de formation, contribue à ouvrir le champ des formations possibles pour les agriculteurs, et propose des cycles consacrés au domaine économique et à la protection de l'environnement.**

#### 4.5.2. Mutualiser les ressources de formation

La Bourgogne est riche en organismes de conseil agronomique, mais ces derniers ne travaillent pas toujours de concert et ne coordonnent pas forcément leur action.

Pour que les agriculteurs puissent profiter au mieux de l'offre de formation existant en région, il serait intéressant que tous les organismes proposant des conseils aux professionnels agricoles puissent travailler ensemble à des contenus et des projets communs.

**La Région Bourgogne peut impulser cette coordination. Il paraît également primordial que le monde agricole soit informé et puisse participer aux stages et formations proposés.**

# CONCLUSION

La hausse récente des prix des matières premières liée à une diminution des stocks de céréales et de poudre de lait au niveau mondial replace l'agriculture dans une exigence de production. Dans ce contexte, les principes du développement durable sont-ils à laisser de côté ?

**Le CESR souhaite que l'agriculture puisse produire mieux et plus, tout en garantissant l'avenir des ressources dont elle tire ses revenus.**

Le défi d'une agriculture plus durable à l'échelle de la Bourgogne peut être relevé, mais à trois conditions.

L'agriculture contribue à la préservation des paysages et assure l'approvisionnement alimentaire ; elle fait partie intégrante du quotidien de chacun et pourtant est de moins en moins identifiée par les jeunes générations.

**Il est important d'associer les consommateurs, les citoyens à l'évolution de l'activité agricole, en communiquant davantage, en organisant les rencontres entre la société et le monde agricole.**

Loin des clichés, la profession agricole est de plus en plus formée et informée face aux aléas climatiques, économiques, écologiques.

**La formation professionnelle est un enjeu de taille pour permettre aux agriculteurs de pérenniser leur activité dans une conjoncture complexe.**

Enfin, le monde agricole a besoin de la recherche pour continuer à diminuer l'utilisation des intrants, pour mieux connaître les spécificités des variétés, en somme pour produire toujours mieux. **En la matière, un besoin urgent d'interfaces entre la recherche fondamentale et la profession agricole apparaît.**

**Le CESR suggère donc que le Conseil régional poursuive sa politique en matière d'agriculture durable en insistant sur ces trois priorités :**

- **les liens entre le monde agricole et la société ;**
- **la formation professionnelle des agriculteurs ;**
- **les interfaces entre recherche fondamentale et appliquée et profession agricole, et l'augmentation des moyens financiers pour les programmes de recherche liés à l'agriculture durable.**

Les principes de l'agriculture durable, s'ils concernent les conditions de production -économique, environnementale, sociale- s'attachent aussi à la qualité des produits finis.

**Pour le CESR, une agriculture durable à l'échelle de la Bourgogne, région de l'excellence gastronomique, doit englober tout le processus de production, de l'exploitation à l'assiette, et permettre de toujours améliorer à la fois la qualité des ressources mais également celle des produits consommés.**

<b>AVIS ADOPTE PAR 57 VOIX POUR, 8 CONTRE ET 7 ABSENTIONS</b>
---

## EXPLICATIONS DE VOTE

**Intervention de Gérard MOTTET**  
**Personnalité qualifiée**

J'ai été saisi par les jeunes agriculteurs de ma commune de leur préoccupation concernant « un projet de loi qui étend l'acte de contrefaçon aux variétés végétales pour les agriculteurs resemant leur récolte et qui a été adopté en deuxième lecture par l'Assemblée Nationale ». La coordination pour la défense des semences de ferme (C.N.D.S.F.) exprime sa surprise car aucune concertation n'a eu lieu. Elle explique que « si cette loi venait à passer, cela signifierait la condamnation et l'emprisonnement potentiel de centaines de milliers d'agriculteurs qui ont recours à l'autoproduction de semences à la ferme et au mélange de variétés ».

La C.N.D.S.F. avait déjà obtenu en septembre 1997 le retrait d'un projet de loi relatif aux obtentions végétales prévoyant la taxation des semences de ferme qui avait été déposé sur le bureau du Sénat. Cependant « peu de temps après une directive européenne obligeait les agriculteurs à acheter de la semence du commerce pour bénéficier de la prime P.A.C. spécifique blé dur. Cette contrainte interdit de fait les agriculteurs à faire leur semence à partir de leur récolte. C'est là une atteinte à la liberté...

Les paysans européens sur ce point partagent les mêmes craintes et les revendications que le pays du Sud (groupe des 77) qui exigent que la liberté de reproduction des plantes soit préservée et interdite de brevetabilité.

Les semences et plantes devant être considérées comme patrimoine de l'humanité ».

Monsieur le Président, mes chers collègues, nous sommes là au cœur de cette autosaisine.

Interdire aux agriculteurs, du « Nord » comme du « Sud » de réutiliser leur propre semence, voire de les taxer s'ils le font, c'est écraser encore plus la totalité des paysanneries du monde, celles d'Europe, comme d'Afrique, d'Asie, de Madagascar, d'Amérique latine.

C'est réduire le vivant, sa diversité naturelle à une marchandise.

Monsieur le Président, je suggère que notre assemblée relaie cette inquiétude des jeunes agriculteurs de ma commune, auprès du Conseil régional et des parlementaires de notre région afin que, dans leur vote, ils prennent en compte cette inquiétude.

Car il me semble que ce projet de loi va à l'encontre de la notion même d'agriculture durable, telle qu'elle a été cernée dans ce rapport.



## **Intervention de Jean-Marc ZAMBOTTO au titre de la CFDT**

Répondre aux enjeux du 21<sup>ème</sup> siècle, souveraineté alimentaire, agriculture paysanne donc durable, prix rémunérateurs, cet avis marque un début de réflexion du CESR sur l'avenir de l'agriculture en Bourgogne.

Enjeu économique, social et de biodiversité, il présente succinctement les principes d'une agriculture durable en ouvrant timidement des perspectives sur les filières courtes, le produire autrement, et les relations privilégiées à créer et à développer entre consommateurs et producteurs.

Les politiques agricoles devront savoir faire preuve de courage, ne plus courber l'échine sous les fourches caudines de la grande distribution et des lobbies du complexe agro-chimico-industriel pour conduire des actions qui allient les missions économiques, sociales, environnementales de l'agriculture et de ses paysans.

Ces éléments doivent constituer les bases d'une autre politique agricole européenne. A travers quelques exemples, nous voyons qu'une évolution est en cours au sein de la société et des agriculteurs bourguignons.

Les pratiques culturales en mode de production durable, que ce soit en matière de fertilisation, de traitement des cultures présentent des différences très importantes avec celles employées en conventionnel (traitements herbicides, fongicides ou insecticides répétés et multiples). Elles préservent aussi de façon conséquente l'environnement des exploitations, la biodiversité des écosystèmes et la qualité des eaux.

Concernant le maraîchage, la production des légumes demande une forte exigence en main d'œuvre surtout saisonnière. L'aide à l'insertion est une activité qui participe significativement au déploiement de l'emploi en région. Le système des paniers (AMAP ou COCAGNE) paraît une voie de commercialisation supplémentaire qui permet l'installation de jeunes agriculteurs sur ce créneau. Son côté pratique et convivial, l'esprit solidaire avec les producteurs ou les personnes en réinsertion, les produits frais réputés sains et pourvus de bon goût attirent les consommateurs. Or sur l'agglomération dijonnaise, la demande explose et elle ne peut être satisfaite faute de producteurs, malgré les initiatives locales visant à mettre en réserve des terres à vocation maraîchères en vue de leur mise à disposition en synergie avec les maraîchers présents sur ce territoire.

La R.H.F. (Restauration Hors Foyer) peut être aussi un débouché avec l'appui de partenaires (lycées agricoles, collectivités, hôpitaux...) pour offrir aux cantines, maisons de retraites, structures collectives, des repas de qualité grâce aux productions laitières bio qui souffrent actuellement de l'absence de filière de transformation spécifique.

Les nouveaux outils d'accompagnement mis en place par le Conseil Régional constituent des mesures concrètes pour trouver de nouveaux marchés.

Concernant la filière viticole bio bourguignonne, l'intérêt porté par de plus en plus de vignerons non bio à la formation et à l'échange sur les pratiques biodynamiques, prouve que ce mode de production est perçu comme un système d'avenir, viable économiquement. Le travail en cours sur l'évolution de la réglementation européenne sur la vinification doit permettre d'accompagner ces évolutions.

Contre-exemple avec la filière bois-énergie : Nous pouvons nous interroger sur les choix faits par cette filière qui privilégie l'approvisionnement par la route de bois d'Ukraine plutôt que d'utiliser la ressource locale pour alimenter la chaufferie bois d'Autun. A contrario, les choix faits par nos voisins suisses sont exemplaires par la mise en place d'une collecte de proximité qui alimente en déchets forestiers la chaufferie-bois de Porrentruy.

Contre-exemple aussi avec le bio-éthanol dit pétrole vert pour ne pas dire agro-carburant. La fabrication de l'éthanol nécessitant une culture intensive sur de grandes surfaces, donne au final un mauvais bilan énergétique. Il ne suffit pas d'accoler le préfixe « bio » pour rendre soutenable la production et l'utilisation d'un produit.

**Agriculture durable, oui, à condition qu'elle ne dépende pas uniquement des politiques sectorielles agricoles, mais qu'elle contribue à l'emploi, à la préservation des territoires, où sera mis en avant la solidarité et la complémentarité plutôt que la compétition et l'exclusion, maîtres mots de notre société actuelle.**

La CFDT votera cet avis, première réflexion d'une politique agricole qui devrait promouvoir la mixité territoriale des productions, l'équilibre écologique, l'économie de moyens de production et l'autonomie de choix des paysans.



**Intervention de Pierre-Yves du FOU  
au titre de la Confédération générale des PME**

Responsable PME, je tiens à saluer avec un profond respect nos amis agriculteurs et ce rapport.

Leur mission, leur métier est d'assurer notre approvisionnement et subsistance en produits alimentaires.

C'est très facile d'en parler dans les salons, petits fours en main.

La réalité est bien plus complexe et cet excellent rapport, équilibré, nous met face à nos contradictions. Par exemple :

- Cet automne, les réserves mondiales de blé sont de quelques dizaines de jours seulement. Que doit-on faire ?

Pense-t-on, à l'époque des 35 heures, aux producteurs de lait dont les vaches ne partent jamais en vacances ?

Nous voulons une agriculture de jardinage mais dans le même temps nous refusons de payer notre alimentation à son juste prix... Quelle est la part du budget alimentation dans le revenu des ménages en 1970 et maintenant ?

Une remarque pourtant : le maquis des circuits intermédiaires entre producteurs et consommateurs n'est, à mon avis, pas assez développé.

Autre remarque : comment éviter le leurre de la culture intensive des biocarburants en termes de rendement/consommation et de création de CO2 ?

Merci donc à la commission pour cet excellent rapport que nous approuvons pleinement et vous chers collègues pour votre écoute.



## **Intervention de Thierry GROSJEAN au titre de l'Environnement**

Cet avis a le mérite d'essayer de dresser un état des lieux plus réaliste que ce qu'on a l'habitude de lire ou entendre officiellement sur l'agriculture. Mais je crains que la prise de conscience d'une large partie des consommateurs et citoyens soit déjà beaucoup plus aiguë, jusqu'à atteindre un point de rupture.

Je crains également que le concept d'*agriculture durable* ne soit actuellement qu'un cache-misère, une coquille vide, mettant en jeu des intérêts contradictoires et où c'est un lobby mondialement puissant qui pour le moment dicte ses lois, aux agriculteurs comme aux consommateurs, aux Etats comme aux syndicats.

Impossible donc d'être exhaustif sur un sujet aussi fondamental, aussi vaste, aussi sensible. Je me contenterai donc de rester très transversal.

### **L'AGRICULTURE CONCERNE TOUS LES CITOYENS**

L'agriculture n'est pas qu'un moyen de produire des aliments. Par son occupation de l'espace et des paysages, son impact sur des biens communs comme les sols, l'eau, l'air et la biodiversité, elle concerne tous les citoyens et engage une responsabilité collective. Les consommateurs ont leur mot à dire sur la qualité sanitaire et gustative de la production alimentaire, mais aussi sur le maintien de la souveraineté alimentaire française et l'impact de nos choix sur le libre-arbitre des pays du Sud. Source d'emplois ruraux, de lien social, d'agrotourisme, producteur et consommateur d'énergie... elle entre dans le champ des débats et choix collectifs. Les contribuables sont également concernés au premier chef : ramenée aux ménages français, les dépenses pour gérer l'agriculture équivalent à 550 euros par an, soit 10 % de leur contribution fiscale (1).

Le modèle agricole productiviste ne répond plus aux besoins et aux attentes de la société comme du monde rural. Il a notamment conduit à une « agriculture industrielle » qui asphyxie l'agriculture paysanne, à une pollution généralisée de l'eau, à l'épuisement des sols, à la disparition des haies et au saccage de paysages, à la désertification rurale et la disparition des paysans, au formatage du goût (je pense à VITAGORA...), à la raréfaction des semences, à la menace irrémédiable des OGM...

Pourtant, la beauté de nos paysages, la diversité et la qualité encore préservée de nombreux terroirs, nous les devons aux paysans et agriculteurs, à leurs savoir-faire... et donc à la transmission de ces savoir-faire. L'agriculture a encore des atouts pour prendre le virage souhaité. La Bourgogne est essentiellement rurale et une bonne partie de sa réputation économique et touristique a une origine agricole : produits, paysages, etc. C'est ce capital que l'agro-industrie intensive est en train de dilapider, sapant en même temps la confiance des consommateurs, détruisant les liens avec la nature.

Il faut donc refonder un dialogue entre la société et son agriculture **EN PROMOUVANT UNE AGRICULTURE AUTHENTIQUEMENT RESPECTUEUSE DE LA NATURE** et de l'environnement. C'est un virage difficile à prendre parce qu'il faut radicalement changer de concepts et de pratiques imposées par la mondialisation des échanges.

## **COMMENT ? AVEC UNE AGRICULTURE A HAUTE VALEUR ENVIRONNEMENTALE...**

Nous sommes passés d'une alimentation traditionnelle élaborée à partir de produits de base de saison, issus assez directement des campagnes, à une alimentation industrielle riche en produits transformés, souvent nocifs pour la santé et l'environnement. Nous devons donc nous interroger :

- quels modes alimentaires conviendrait-il d'adopter pour gérer au mieux la santé par l'alimentation ?
- quels modes de production pour préserver la fertilité des sols, sécuriser les approvisionnements ?
- quelles sont les transformations à privilégier pour ne pas dégrader la qualité nutritionnelle des aliments ?
- comment diversifier les circuits d'approvisionnement et la gestion des ressources de proximité pour réduire le coût et l'impact des transports sur l'environnement ?
- quels moyens pour assurer aux agriculteurs une rémunération correcte et augmenter une occupation du territoire qui garantisse la vitalité du tissu rural ?

Aujourd'hui, la majorité des consommateurs est captive de son faible pouvoir d'achat, contrainte d'acheter des produits alimentaires de basse qualité, trafiqués, parfois dangereux pour leur santé, avec la complicité de la grande distribution et son pouvoir exorbitant sur les prix du marché et le fonctionnement de la chaîne alimentaire. Les marchés des collectivités avec les chaînes de restauration collective (du primaire à la fac, dans les entreprises...), l'éducation au produire autrement dans la formation agricole, les incitations progressives pour passer à d'autres pratiques sont des leviers importants des collectivités territoriales pour influencer sur la demande. Elles ont la possibilité de peser sur la transformation et la distribution, de mieux gérer nos ressources de proximité, d'éduquer à de meilleurs comportements alimentaires. Elles ont timidement commencé à le faire.

### **LA BOURGOGNE POURRAIT REDORER SON BLASON**

C'est à une révision profonde de ses rapports avec l'agriculture que sont invitées la Région et les autres collectivités, si elles veulent influencer, à leur niveau d'efficacité sur la PAC et la mondialisation. Les associations environnementales ou de consommateurs sont prêtes à participer en amont à cet effort constructif. Mais elles resteront intraitables pour que soient imprimées des orientations régionales en rupture avec le système actuel, telles que nous les avons proposées au « GRENELLE » :

- Mettre 6 % de la SAU en agriculture bio d'ici 2010, 20 % d'ici 2020 : les aides publiques vont à la conversion et au maintien, stimulant l'offre et la demande (2) ;
- La Région participe à un objectif chiffré -(moins 50 % d'ici 2010) de réduction des pesticides (3) : interdiction des molécules les plus dangereuses (PIRRP : plan de réduction des risques liés aux pesticides- juin 2006) et création d'un observatoire de l'utilisation des pesticides ;
- La Région soutient une « trame verte » par la présence, sur chaque exploitation, d'un minimum de 10 % de SAU en surface de régulation écologique (bandes enherbées, haies...) renforçant l'intérêt agronomique (rétention des eaux, lutte contre l'érosion, etc..) et économique (utilisation des intrants) ;
- Cesser les aides publiques à l'irrigation et affectation de la redevance à des opérations d'économie de l'eau (adaptation des prélèvements aux ressources par bassin versant) ;

- Conditionner les agrocarburants à une évaluation d'impact environnemental, énergétique, économique et sanitaire ;
- Aucune aide régionale à l'installation d'élevages hors-sol industriels (4) ;
- Faire de la Bourgogne un territoire sans OGM : gel immédiat des cultures, transparence, participation et information du public (étiquetage), application du principe pollueur/payeur, droit des collectivités territoriales à refuser ces cultures...

Grippe aviaire, peste porcine, fièvre catarrhale... ; pesticides dans l'eau, l'air, les aliments... ; appauvrissement des sols, répercussions du réchauffement climatique... les avertissements se multiplient pour inciter le « modèle » agricole productiviste à changer rapidement.

(1) La France a reçu 10 milliards d'euros de l'Europe au titre de la PAC (soit 78 % du budget européen de la France) ; en sus la Loi de finance a alloué en 2005 4,9 milliards...

(2) La FAO reconnaît que l'agriculture bio peut nourrir le monde ([www.fao.org](http://www.fao.org))

(3) 81 % des Français considèrent prioritaire la limitation des pesticides dans l'agriculture (IFOP, août 2007)

(4) Les associations bourguignonnes ont signé une Charte sur ce sujet intitulée « Déclaration de HAUTERIVE »

### **L'AGRICULTURE BOURGUIGNONNE DOIT REDORER SON BLASON**

La BOURGOGNE est caractérisée par la prédominance de ses espaces ruraux, avec une grande diversité de paysages, des sites remarquables encore bien préservés malgré les menaces sur les bocages et les ripisylves, une biodiversité souvent exceptionnelle malgré l'absence jusqu'à ce jour d'une véritable politique de protection ou de mise en valeur. Si l'on y ajoute des productions agricoles emblématiques liées à cette qualité de l'environnement -mais aussi au changement climatique- la protection de l'environnement devrait à l'évidence être une priorité économique pour l'agriculture. Mais notre Région a elle aussi des rivières et des nappes contaminées par les pesticides et les métaux lourds ; les prairies inondables sont menacées par l'agriculture intensive ou des projets d'aménagement du territoire ; les remembrements sont encore dévastateurs, comme les drainages surdimensionnés ; le bocage s'étiole et les chemins ruraux disparaissent ; les élevages industriels poussent comme des champignons et hypothèquent l'image de qualité...

Il n'y a pas d'évaluation des politiques publiques en matière d'impact global sur l'environnement, malgré les contrats de rivières, les SDAGE, les lois... Chaque fois qu'un projet est préjudiciable à l'environnement, il y a une « dérogation » à son détriment, et ce sont les lobbies pollueurs qui l'emportent au nom d'une conception de l'économie ou de l'emploi périmée. Or, nous sommes persuadés, l'intégration réelle de la protection de l'environnement permettrait à l'agriculture et aux territoires de s'inscrire dans un véritable développement SOUTENABLE donc durable, propice à préserver la santé, l'emploi, les équilibres naturels et la confiance des consommateurs.



## **Intervention d'Hervé BONNAVAUD au titre de l'UNSA**

Je suis agréablement frappé par la lucidité du rapport présenté par nos deux collègues, mais avant de réagir sur le rapport, je souhaite m'associer à l'intervention de Gérard Mottet concernant la menace qui pèse sur les semences paysannes. Il y a quelques mois, les semenciers ont déjà obtenu la condamnation en justice de l'association Kokopelli qui diffuse des graines de variétés naturelles.

Dans le contexte du Grenelle de l'environnement, j'ai été choqué d'apprendre que la Confédération Paysanne qui se bat pour une agriculture plus respectueuse de l'environnement et des hommes soit évincée, à l'avenir, du CESR Bourgogne. C'est un grand paradoxe.

Il y a ceux pour qui le Développement Durable est une réalité, qui le pratiquent quotidiennement, pour qui c'est un engagement sincère et ceux qui ont des discours de façade pour mieux tromper les consommateurs afin d'augmenter leurs propres revenus.

Nous serions confrontés à une pénurie de produits agricoles à destination de l'alimentation : pénurie de céréales, pénurie de lait...

On nous dit que le responsable en est le changement climatique. Le climat est sans doute un problème, mais il n'est pas le seul responsable de cette situation. Le choix de variétés de céréales à haut rendement qui requièrent beaucoup d'eau a sa part de responsabilité.

Autre raison, le développement des biocarburants dont la culture, plus rémunératrice, se substitue à celle des cultures vivrières.

Il faut moins de 200 kg de maïs pour l'alimentation d'un être humain pendant une année et 230 kg pour produire l'équivalent d'un plein de biocarburant pour un 4X4 !

Les biocarburants, qui prétendent résoudre la pénurie d'énergie fossile et réduire la pollution, ont des conséquences dramatiques qui vont à l'inverse des prétendus avantages affichés :

- monoculture,
- augmentation de la pollution des sols,
- augmentation des prix des denrées alimentaires qui conduit à la paupérisation de centaines de millions d'habitants,
- pénurie alimentaire.

Le bilan des biocarburants sensés sauver la planète est catastrophique.



### **Intervention de Claire MOUSSET-DECLAS au titre du Groupe CGT**

En plein Grenelle de l'environnement et dans une actualité qui fait la part belle aux questions concernant l'agriculture, cet avis arrive à point nommé et son cahier des charges était alléchant.

Le rapport donne une petite idée des dégâts collatéraux que provoque une agriculture intensive peu soucieuse du devenir des écosystèmes qui sont pourtant son outil de travail : empoisonnement des sols, voire stérilisation irréparable, pollution des rivières et des nappes phréatiques, perte de biodiversité, destruction des paysages, mise en danger des agriculteurs, de leurs salariés et de ceux des filières agricoles, atteinte à la santé des consommateurs, etc. Il existe une multitude de rapports officiels qui attestent de cette dangereuse situation, qui n'épargne pas la Bourgogne.

On était donc en droit d'attendre, non pas un *mea culpa* de la profession agricole, mais au moins une prise de conscience salutaire et des propositions ambitieuses et salvatrices.

Hélas, il n'en est rien ! Les volets sociaux et environnementaux des 3 piliers de l'agriculture durable sont à peine traités. Rien sur les conditions de travail des agriculteurs et de leurs salariés, rien sur les biocarburants, à peine quelques lignes sur les OGM sans qu'on sache s'ils ont ou non une place en agriculture durable, exit la biodiversité, motus et bouche cousue sur la monoculture du douglas et ses dégâts, ainsi que sur la viticulture et la dégradation des eaux bourguignonnes, pas un mot sur la place des transports dans les filières agricoles et agro-alimentaires qui font faire 3 000 Km à un pot de yaourt ; la question du recyclage n'est pas non plus abordée ; bref, tout ce qui dérange a été soigneusement écarté. Même pas un exemple de ce qui a été fait ailleurs en termes de réductions des engrais et pesticides et de sauvegarde de l'environnement, par exemple au Danemark ou plus près de nous à Évian ou même en Bourgogne.

À la place, on trouve un plaidoyer pour le « touche pas à mes pratiques agricoles ». Si certaines d'entre elles ont un impact négatif sur la durabilité même de l'agriculture, la profession agricole n'y est pour rien. C'est la faute à la PAC qui oblige les agriculteurs à de telles pratiques, aux consommateurs qui ne veulent pas payer plus cher pour des produits de qualité, à la recherche agronomique qui ne trouve pas de solutions, aux aléas climatiques, bref à la société tout entière... sauf au monde agricole.

L'avis se contente de mettre l'accent sur la qualité des produits bourguignons et la multiplicité des labels, comme si produire de la qualité n'était pas une obligation de l'agriculture et comme si cela entraînait obligatoirement des coûts plus élevés, qui seraient la condition de pratiques respectueuses de l'environnement. Il suffit d'examiner la situation de la viticulture bourguignonne pour constater qu'elle est capable de produire des vins d'excellente qualité tout en ayant des effets négatifs sur la qualité des sols et des eaux, y compris à cause des techniques de vinification.

Or s'il est bien un mot qui aurait eu toute sa place dans cet avis, c'est le mot RUPTURE. Rupture avec des pratiques qui ne sont pas explicitées dans le rapport et qui emmènent les filières agricoles, droit dans le mur. Rupture avec des politiques agricoles, à tous les niveaux, qui

subventionnent toujours plus certains types d'agriculture sans obligation de résultats en terme d'environnement et sans mettre en place un système de contrôle indépendant et efficace.

L'exemple du pôle de compétitivité bourguignon Vitagora qui s'appuie très largement sur les filières agricoles est éloquent : aucune contrainte de type environnemental, aucune obligation d'utiliser en priorité les matières premières bourguignonnes, aucun droit de regard des consommateurs et des citoyens, aucun contrôle des salariés.

Rupture avec une politique qui met la recherche publique dans les mains des firmes agroalimentaires. Rupture avec le lobbying de l'agrobusiness auprès des agriculteurs et leurs coopératives.

Certes, le monde agricole n'est pas uniforme, notamment en Bourgogne, et il faut distinguer viticulteurs, céréaliers, maraîchers, éleveurs... et nombreux sont les agriculteurs qui s'efforcent d'améliorer leurs pratiques et ne se soumettent pas à une rentabilité économique à court terme. Mais il est une règle qui devrait être appliquée, celle du pollueur-payeur.

Oui, il est plus que temps de responsabiliser la profession agricole et, certes, l'aider à se réformer pour prendre le virage de l'agriculture durable, mais également de lui demander des résultats et des comptes.

Si rien n'est fait très rapidement, la flambée actuelle des prix agricoles va entraîner une augmentation des pratiques agricoles intensives dont la Bourgogne et les Bourguignons ne pourraient que souffrir, durablement.

Oui, on peut faire autrement, et la recherche a déjà proposé des solutions, souvent issues du monde agricole lui-même : produire mieux par une agriculture qui préserve les ressources naturelles et l'Homme, donc l'avenir. Mais cela nécessite d'avoir l'ambition de transformer les modèles de production et de consommation. Il s'agit également de mettre en place une gouvernance environnementale par l'élargissement des droits des salariés et des populations, leur permettant d'intervenir efficacement sur les enjeux environnementaux.

C'est un problème national et européen qui implique de nouvelles relations économiques et sociales à l'échelle internationale.

Parce que ce projet d'avis ne répond pas à la question posée « Quelle agriculture durable pour la Bourgogne ? », parce que la commission 1 est passée à côté des enjeux de cette question, parce que le rapport ne fait que dédouaner la profession agricole de ses responsabilités, parce que les propositions ne sont que des « mesurette », le groupe CGT votera contre.